



CAP AEPE

Accompagnant Educatif Petite Enfance

Durée
1 an

Niveau
3 - CAP

Lieux de formation
Plérin - Rennes

Rentrée
Septembre

En apprentissage

Cours théoriques - MFR Plérin
350 h
Une semaine par mois

Cours théoriques - Lycée Jeanne d'Arc Rennes
400 h - Tous les mercredis et une semaine
à chaque période de vacances scolaires

**Stage hors
employeur**
3 semaines

Le métier

L'accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) veille au **bien-être** et à la **sécurité physique et affective** de chaque enfant. Au quotidien, il **accueille, soutient et écoute** les familles, dans le respect de celles-ci, **recueille les informations** relatives à l'enfant et **informe les familles** du déroulement de la journée de l'enfant (transmissions écrites ou orales), de manière à assurer une continuité dans la satisfaction des besoins de l'enfant. Il **met en place**, en continuité et en cohérence avec l'équipe, les **propositions d'activités et l'accompagnement au jeu des enfants** dont il a la responsabilité. Il **accompagne les enfants vers l'autonomie et l'apprentissage de la vie sociale** (respect des règles et consignes liées à la vie en collectivité). Il accompagne le jeune enfant dans ses **besoins quotidiens** (séparation, repas, change, sieste, jeux, activités) et assure les **soins quotidiens** (hygiène, diététique, prévention, information) tout en respectant le rythme de chaque enfant. Il assure également **l'entretien et l'hygiène des différents espaces** de vie de l'enfant.

Lieux de travail

- En établissement scolaire : écoles maternelles, garderies périscolaires
- En structure collective : crèches, micro-crèches, crèches inter-entreprises, Maisons d'Assistants Maternels (MAM)
- En milieu familial : à son domicile à condition d'être agréé, au domicile des parents

La formation

3 blocs de compétences

- Accompagner le développement du jeune enfant
- Exercer son activité en accueil collectif
- Exercer son activité en accueil individuel

Référentiel sur www.arfass.org

Les conditions d'accès

- Être **titulaire d'un CAP, d'un BEP ou d'un Baccalauréat**
- Avoir **moins de 30 ans** à la date de début de contrat (aucune limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés).
- Formation accessible aux personnes **en situation de handicap**.

Comment entrer en apprentissage ?

- Se **pré-inscrire** sur www.arfass.org
- Trouver **un employeur** - L'ARFASS peut vous aider dans vos démarches
- Contacter **le(la) chargé(e) de recrutement** de l'ARFASS (voir coordonnées au verso)
- Après validation de la pré-inscription, l'ARFASS contacte l'employeur et fournit une **fiche recrutement** à compléter
- A réception de ce document renseigné, **l'inscription est effective** (dans la limite des places disponibles)
- A la signature du contrat d'apprentissage, **l'inscription est définitive**

Nos partenaires pédagogiques



Le contrat d'apprentissage

■ Statut de l'apprenti

Les conditions de travail de l'apprenti sont **les mêmes** que celles soumises aux autres salariés de l'établissement.

■ Durée de la formation théorique

La durée de la formation théorique **ne peut être inférieure à 25 %** de la durée totale du contrat.

■ Période d'essai

La durée est de **45 jours**, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée chez l'employeur.

■ Temps de travail

La durée de travail hebdomadaire est **celle qui s'applique dans l'entreprise**. Elle comprend le temps passé en entreprise, en stages pratiques et en centre de formation.

■ Congés payés

Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables : **5 semaines par an**.



Le maître d'apprentissage

■ Les conditions

Un maître d'apprentissage assure l'accompagnement de l'apprenti dans l'établissement.

Le maître d'apprentissage doit :

- Être **titulaire d'un diplôme ou d'un titre** relevant du domaine de la petite enfance, d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti et **justifier d'une année d'expérience professionnelle dans ce domaine**.
Ou
- Être en mesure de **justifier de 2 années d'expérience professionnelle dans ce domaine**.

Pour les **organismes de services à la personne** offrant des prestations de **garde d'enfant(s)**, nous contacter

■ La formation de maître d'apprentissage

Le CFA de l'ARFASS propose une **formation de maître d'apprentissage**

Dates et lieux sur www.arfass.org
Rubrique Employeur / Formation MA

Réalisation CFA de l'ARFASS
Janvier 2026 - Document non contractuel



La rémunération de l'apprenti

La **rémunération** dépend :

- **de l'âge** de l'apprenti
- **du parcours précédent** de l'apprenti
- **de la branche professionnelle** de l'employeur
- **de la durée** du contrat

Code du travail	17 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
2ème année	39 % SMIC	51 % SMIC	61 % SMIC *	100 % SMIC *

* ou du SMIC correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

Coût de la formation : Gratuit pour l'apprenti



Les aides financières pour l'employeur

■ Pour le secteur privé

- **Prise en charge des frais pédagogiques par l'OPCO**

> Estimation financière sur demande

■ Réduction générale des cotisations patronales

- **Les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif de l'entreprise** (sauf pour le risque accident du travail / maladie professionnelle)

■ Aides financières

- **Aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage**

Versée par l'OPCO

Sous condition : se renseigner auprès de son OPCO

- **Aide de l'Etat pour l'embauche d'un apprenti**

> 5 000€ pour les entreprises de moins de 250 salariés

> ou 6 000€ si l'apprenti est en situation de handicap

> Pour les entreprises de 250 salariés et + : en attente de décret en 2026
Conditions sur www.travail.gouv.fr

■ Pour le secteur public

Estimation financière du coût pédagogique sur demande

■ Exonération des cotisations patronales et salariales de Sécurité Sociale

■ Aides financières

> Fonction Publique Territoriale : infos auprès du CNFPT

> Fonction Publique Hospitalière : infos auprès de l'ANFH

Conditions sur www.arfass.org

Rubrique Employeur / Les aides financières

Dépt 22

Charlotte GUEZENNEC
c.guezennec@arfass.org

06 70 63 82 37

Dépt 35

Yasmina PETRA
y.petra@arfass.org

07 50 71 42 98

